



Apprentissage



Qualifier pour développer,  
innover pour réussir

### **Lieu de la formation : Siège social**

15 rue des Convalescents 13001 Marseille

[accueil@cfbt-asso.com](mailto:accueil@cfbt-asso.com)

Tél. 04 91 99 01 39 - Fax 04 91 99 44 72

Numéro d'existence : 93131886613

SIRET : 782 812 713 00017

## > Brevet professionnel Electricien

**Arrêté de création du 12.01.2017 – JO du 26.01.17**

**Code diplôme 40025516S – RNCP 27774 – Date de publication : 12-01-2017 – Date d'échéance de l'enregistrement : 01-01-2025 – Certificateur : Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse**

Diplôme national de **niveau 4 européen** permettant d'acquérir les compétences d'un technicien hautement qualifié de l'électricité.

### > PREREQUIS

- Diplôme de niveau 3 européen (CAP, BEP, Titre professionnel) ou scolarité complète y conduisant.
- Deux ans d'expérience professionnelle en rapport avec la finalité du diplôme (jusqu'à 5 ans selon le niveau de formation initiale). La période de contrat de travail qui permet de préparer le diplôme peut être prise en compte.
- Lors d'un entretien individuel, un positionnement pédagogique permettra d'identifier les attentes du/de la candidat·e en termes de contenus et d'évaluer :
  - les acquis antérieurs,
  - la connaissance de la filière professionnelle,
  - la compréhension des objectifs et des modalités de la formation (pédagogiques et administratifs),
  - la motivation au regard de la cohérence entre le projet professionnel et le parcours scolaire, professionnel et personnel.

Possibilité de parcours aménagé en fonction du parcours antérieur (expériences ou validation de compétences) et de situations particulières.

### > ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

#### **Début et fin de formation**

Les dates de formation sont liées à celles du contrat d'apprentissage.

Signature du contrat d'apprentissage : toute l'année.

#### **Durée**

La durée de formation est déterminée par un positionnement et formalisée dans le contrat d'apprentissage.

La durée moyenne de formation est de 840 h en centre, en alternance avec l'entreprise, sur 2 ans.

#### **Horaires de la formation**

##### **En centre :**

Du lundi au jeudi, de 8h à 11h55 et de 13h15 à 17h15.

Le vendredi de 8h à 11h55

Les emplois du temps sont conçus sur une base de 35h / semaine

##### **En milieu professionnel :**

En fonction de l'organisation de travail de l'entreprise d'accueil

VOLUME HORAIRE MOYEN DES ENSEIGNEMENTS MODULABLE SELON LES ACQUIS DE L'APPRENTI·E			
Présence au CFA : 1 semaine sur 3	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	Total
<b>EN CENTRE DE FORMATION</b>	<b>420 h</b>	<b>420 h</b>	<b>840 h</b>
• Mathématiques - Sciences physiques et chimiques	72 h	72 h	144 h
• Expression et connaissance du monde	72 h	72 h	144 h
• Langue vivante : Anglais	24 h	24 h	48 h
• Préparation d'une opération	84 h	84 h	168 h
• Réalisation et mise en œuvre d'une installation	84 h	84 h	168 h
• Dépannage d'une installation	84 h	84 h	168 h
<b>EN ENTREPRISE</b> : Le rythme d'alternance est individualisé en fonction des besoins de l'apprenti·e, des contraintes de l'entreprise et du CFA			

## ➤ MOYENS HUMAINS ET MATERIELS

### Compétences et qualification de l'équipe pédagogique

Les formateur·rice·s ont un niveau de qualification de Bac+3 à Bac+5 et/ou sont des professionnel·le·s du métier concerné, avec une expérience significative en formation.

Les coordonnateur·rice·s pédagogiques les accompagnent et peuvent être sollicité·e·s à tout moment pour des besoins de régulations, réajustements en lien avec le parcours de formation, problématiques d'évaluation...

Les équipes pédagogiques réactualisent régulièrement leurs compétences (plan de formation continue) et assurent une veille technologique et pédagogique.

### Secrétariat et accueil

Les assistant·e·s administratif·ve·s accompagnent les apprenant·e·s dans leurs formalités administratives.

Un accueil physique et téléphonique est assuré pour un premier niveau d'information et une orientation vers les interlocuteurs adéquats.

La constitution de l'équipe pédagogique dédiée à l'action de formation et les personnes ressources figurent dans le Livret de Liaison Pédagogique (LLP), remis à chaque apprenant·e en début de formation.

### Locaux

Tous les lieux de formation disposent de bureaux de formateurs/salles pour entretien individuel, de salles de cours et d'ateliers pédagogiques en lien avec les métiers des diplômes proposés et pourvus des équipements nécessaires et conformes aux référentiels. Un local technique stocke du matériel et consommables dont un inventaire et un approvisionnement sont effectués régulièrement.

Sont mis à disposition, sur chacun des sites, les matériels nécessaires au bon déroulement de la formation : ordinateurs avec connexion internet, vidéo projecteur, caméra numérique, photocopieurs, documentations et logiciels spécifiques... Reste à la charge de l'apprenant·e le petit matériel de base et de prise de notes (feuilles, classeur, stylos, calculatrice...).

### Salles et matériel dédiés BP Electricien(ne)

- Atelier pédagogique : 10 Postes de travail + 3 postes informatiques + 2 ordinateurs portables + 1 imprimante, 1 vidéoprojecteur + Equipements : compteurs électriques, mesureurs de terre, Luxmètre, contrôleur de différentiel et d'installation CA 6114, mégohmmètres, générateur de fonctions numériques Basses Fréquences, fréquencemètres 600 MHz numériques, oscilloscopes double trace 2 x 20 MHz, alimentation de laboratoire numérique, multimètres, pinces multimétriques, automates ZELIO FU2B, Système barrière, pupitres circuits logiques, tachymètres, wattmètres, machines électromagnétiques, 4 alarmes techniques incendie, anti-intrusion, composants électriques, alimentation variable triphasée, transformateur triphasé, autotransformateurs, banc de mesure MODELEC 2, Banc moteur asynchrone MAS 10 et FRAT 120, moteur asynchrone 5,5 KW et 750 w, 1 borne ELT ERM, cellule habitat, coffret habilitation électrique et gestion d'énergie, armoire d'essais, gestionnaire de chauffage, volet roulant + Kit portier vidéo et analyseur de réseau, système aquaticc, borne escamotable, TGBT communicant, Réseau électrique extérieur RESILIC, système fibre optique, Equipements de protection individuelle, Supports et maquettes pédagogiques...
- Salle de cours : 15 PC équipés des logiciels WIN RELAIS, GANTT PROJECT, ARCHI FACILE, ELECCALC, et 3 PC équipés de ETS 5KNX, AUTOCAD, CANECO, DOLPHIN STUDIO et VIEW BASIC, ELECWORKS

## ➤ METHODE PEDAGOGIQUE, SUIVI, EVALUATION

### Démarche

Notre démarche privilégie une pédagogie et un suivi individualisés. La pédagogie de la réussite incite l'apprenant à être acteur de sa formation. Elle prend en compte le rapport à l'apprentissage et au savoir de tous et s'appuie sur l'expérience, les acquis antérieurs de chacun. Le groupe est utilisé comme un moteur, qui aide chaque apprenant à préciser sa place de membre.

La motivation est un puissant levier de la réussite. Pour soutenir l'effort dans le processus d'apprentissage et favoriser l'investissement de l'apprenant dans la formation, les modalités pédagogiques proposées doivent être variées pour favoriser le plaisir d'apprendre.

En fonction des objets de travail, des objectifs pédagogiques, des besoins des apprenants et de leur profil, nous proposons d'alterner les situations d'apprentissage :

- des activités complexes basées sur des situations problèmes,
- des apports théoriques,
- un enseignement explicite,
- l'observation des pratiques,
- des mises en situation professionnelle,
- l'apprentissage par le jeu,
- l'apprentissage par la réalisation d'un projet,
- l'entraînement et l'automatisation.

### Supports pédagogiques

Les supports de cours sont fournis aux apprenants sous format papier et/ou numérique :

- documents authentiques (articles, extraits de livre, de rapport, d'étude, modes d'emploi, notices techniques...),
- extraits de manuels scolaires (cours, exercices),
- dossiers conçus par les formateurs,
- espaces numériques partagés (serveur de fichiers, logiciels, imprimantes multifonctions...), accès Internet (utilisation pédagogique des stockages cloud, réseaux sociaux, applications éducatives...),
- apport théorique visuel et contenus interactifs via Vidéo projecteur interactif, qui facilitent la co-construction des savoirs en collectif,
- livret de Liaison Pédagogique (LLP) contenant des check-lists d'objectifs et de compétences à travailler, des fiches d'évaluation en centre et en entreprise, des comptes-rendus de rencontres pédagogiques en entreprise.

La formation que va suivre l'apprenti·e est une alternance entre deux pôles de formation : l'entreprise et le CFA. Pour coordonner le travail et le suivi de l'apprenti·e entre et sur ces deux lieux, des outils existent et des temps spécifiques sont organisés, tout au long de l'année.

#### Les outils

- Le LLP : l'apprenti·e, le/la maître·sse d'apprentissage et le/la formateur·rice le consultent et l'alimentent en fonction des moments, des besoins et des évolutions du parcours de formation de l'apprenti·e. C'est l'apprenti·e qui est porteur du LLP.
- Dans le LLP, des check-lists définissent les compétences et les connaissances que l'apprenti·e doit acquérir tout au long de sa formation, dans les domaines professionnels comme ceux de l'enseignement général.
- Une charte est proposée à la signature des trois parties lors du premier entretien. Elle permet à chacun de s'engager sur les objectifs, le contenu et les modalités du parcours de formation de l'apprenti. Le/la formateur·rice rédige un compte-rendu après chacune de ses visites dans l'entreprise. Une copie de ces documents est remise à l'apprenti·e.
- Chaque apprenti·e dispose, dès son entrée en formation, de son emploi du temps et de son calendrier d'alternance individualisés.

#### Les temps d'échanges

- Les équipes pédagogiques entretiennent des relations régulières avec les tuteur·rice·s soit par des appels téléphoniques, soit par des courriers électroniques ou par des rencontres. De plus, au sein du LLP, un espace est prévu pour des échanges entre le/la maître·sse d'apprentissage et les formateur·rice·s de l'équipe.
- Ce sont aussi des visites du/ de la maître·sse d'apprentissage au CFA et des visites des formateur·rice·s dans l'entreprise à l'occasion des visites obligatoires. Intervenants en Domaine Professionnel ou en Enseignement Général, les formateur·rice·s de l'équipe concernée, le/la maître·sse d'apprentissage et l'apprenti·e croisent leur vision du parcours de formation.

#### Les temps d'échanges

- Les équipes pédagogiques entretiennent des relations régulières avec les tuteur·rice·s soit par des appels

téléphoniques, soit par des courriers électroniques ou par des rencontres. De plus, au sein du LLP, un espace est prévu pour des échanges entre le/la maître·sse d'apprentissage et les formateur·rice·s de l'équipe.

- Ce sont aussi des visites du/ de la maître·sse d'apprentissage au CFA et des visites des formateur·rice·s dans l'entreprise à l'occasion des visites obligatoires. Intervenants en Domaine Professionnel ou en Enseignement Général, les formateur·rice·s de l'équipe concernée, le/la maître·sse d'apprentissage et l'apprenti·e croisent leur vision du parcours de formation.

### Modalité d'évaluation

#### Evaluation en cours de formation

Tout au long de la formation, des temps d'évaluation sont organisés en continu, pour que chacun puisse nommer ses objectifs pédagogiques, ses progressions et ses réussites.

Une démarche d'évaluation formative incite à analyser ses pratiques et ses stratégies d'apprentissage.

#### Situation d'évaluation

Ces évaluations peuvent prendre différentes formes en fonction des objectifs : fiche d'analyse du travail, test en ligne, QCM sur table, exercice d'entraînement, mise en situation, épreuve d'oral, examen blanc, présentation projet...

#### Attestation de compétences

Le dispositif d'évaluation est formalisé dans un Livret de Liaison Pédagogique ou un Livret d'accompagnement : évaluation initiale, bilans intermédiaires et évaluation finale, permettent de visualiser et mettre en valeur les acquis de la formation, de capitaliser ce qui fonctionne et d'impulser des changements de pratiques, pour optimiser l'acquisition de connaissances et compétences.

Ce Livret, utilisé par le/la formateur·rice et le/la tuteur·rice en entreprise, atteste la validation des acquis.

## > MODALITÉS DE CERTIFICATION

Le centre de formation facilite l'inscription des apprenant·e·s aux épreuves de validation et les informe des dates des examens.

Le diplôme est délivré au vu des résultats obtenus à un examen se déroulant sous la forme d'une combinaison d'épreuves ponctuelles terminales. La présence du/de la candidat·e à toutes les épreuves est obligatoire. Possibilité de valider un ou des blocs de compétences.

L'Education Nationale délivre le diplôme, ou le cas échéant, une attestation reconnaissant l'acquisition de blocs de compétences.

Épreuves	Coef.	Forme	Durée
E1 Préparation d'une opération	4	Ponctuelle écrite	3 h
E2 Réalisation et mise en service d'une installation	9		
E21 Sous-épreuve : Réalisation d'une installation	6	Ponctuelle pratique	8 h
E22 Sous-épreuve : Mise en service d'une installation	3	Ponctuelle pratique	3 h
E3 Dépannage d'une installation	3	Ponctuelle pratique	3 h
E4 Mathématiques- Sciences physiques et chimiques	2		
E41 Sous-épreuve : Mathématiques	1	Ponctuelle écrite	1h
E42 Sous-épreuve : Sciences physiques et chimiques	1	Ponctuelle écrite	1h
E5 Expression et connaissance du monde	3	Ponctuelle écrite	3 h
E6 Langue vivante étrangère	1	Ponctuelle orale	0h20

Dans un souci d'amélioration continue de notre offre et des pratiques pédagogiques, la satisfaction des apprenant·e·s et des entreprises est évaluée et analysée chaque année.

